

● (2.30 p.m.)

Certains n'ont pas trop confiance dans le régime des comités. Je ne suis pas aussi pessimiste. J'exprimerai de nouveau un point de vue personnel en disant que le comité des finances, du commerce et des questions économiques fait preuve d'un bel esprit de collaboration. Ses membres travaillent avec le président qui comprend leurs aspirations et qui est prêt à leur prêter son appui. Nous nous entendons parfaitement au sein de ce comité. Ce genre de comité donne de bons résultats. Il représente une des exceptions possibles, monsieur l'Orateur.

Je fonde de grands espoirs sur le régime des comités, mais il devra fonctionner autrement désormais, et se dégager de l'influence du gouvernement. Leurs présidents ne peuvent ni se comporter comme protecteurs en chef du gouvernement ni comme exécuteurs des basses œuvres. Ils doivent toujours tenir compte d'abord des intérêts de leurs comités. N'oublions pas que ceux-ci se composent de membres appartenant à divers partis tout comme la Chambre compte des représentants de diverses affiliations politiques. Votre Honneur doit protéger les intérêts de tous, non seulement des députés ministériels. Le président d'un comité doit défendre les intérêts de tous les membres. J'espère qu'il y aura des changements importants.

J'espère que nous aurons un groupe de présidents qui joueront à la Chambre un rôle bien plus grand qu'aujourd'hui. Si le gouvernement veut des exécuteurs de basses œuvres, pourquoi ne confierait-il pas ces fonctions à certains secrétaires parlementaires qui, à l'heure actuelle, se tournent souvent les pouces.

Tous les changements, depuis toujours, ont favorisé l'exécutif. Je suppose qu'on s'incline ou qu'on brûle de l'encens devant l'autel d'une efficacité supérieure ou prétendue telle. On nous dit maintenant que le bureau du Conseil privé sera transformé en un fief de technocrates. Nous verrons ce qui s'y produira, les secrétaires parlementaires ne consultant pas les sous-ministres et agissant de leur propre chef. Tout finit par se savoir, monsieur l'Orateur. Qu'est-on en train d'éduquer? Un fief pour le premier ministre (M. Trudeau). C'est un système présidentiel qui s'échafaude. Le Parlement? Ce n'est qu'une institution qu'il faut tolérer pour le moment, mais sans y attacher trop d'importance.

Il y a les services régionaux. Il n'est pas nécessaire d'écouter les députés. Il y a sur place un homme qui fait rapport au premier ministre. Les récents pourparlers dans le

domaine des affaires extérieures n'ont pas été effectués par les fonctionnaires de ce ministère. Des émissaires spéciaux qui ne relèvent pas du ministère ont été envoyés sur les lieux et ils font directement rapport au premier ministre. Le ministère des Affaires extérieures ignore ce qui se passe au sujet de ces pourparlers.

Durant ce temps-là, les députés ministériels prétendent que tout va bien et se demandent de quoi nous parlons. Ils disent qu'il s'agit simplement de modifications au Règlement. Elles sont proposées sous l'égide du premier ministre et le président du Conseil privé (M. Macdonald) n'est qu'un outil. Il est le principal agent exécutif chargé d'abolir les droits des parlementaires.

Les députés d'en face ne sont pas différents de ce que je suis. Ils représentent leurs mandants de la même manière que moi et ils ont les mêmes droits que moi. Ils estiment que nos droits sont foulés aux pieds et que nous sommes baillonnés. Mais eux, que leur arrive-t-il? Leur Parlement va-t-il ressembler à leurs caucus du mercredi matin où, en raison de leur nombre, chacun n'a droit qu'à deux minutes? Quel droit ont-ils de parler? Comment vont-ils parler au nom de leurs électeurs lorsque le pouvoir est conféré au président du Conseil privé, qui se moque comme de l'an quarante des intérêts des simples députés? Comme exemple, voyez ce qui est arrivé au député de Grenville-Carleton. Les ministériels ne se sont pas occupés de lui et étaient tout disposés à l'offrir en sacrifice sur l'autel des expédients.

M. Goyer: Préférez-vous un régime bicéphale?

L'hon. M. Lambert: Je défie le député de Dollard de faire un discours intelligent sur le Règlement.

Une voix: Ce n'est pas possible!

L'hon. M. Lambert: Le député devrait se lever et représenter ses électeurs comme il en a le devoir.

M. Barnett: Le député parle à tort et à travers.

L'hon. M. Lambert: Le député reçoit beaucoup d'information, n'est-ce pas? Et de la bonne façon. Les seules fois qu'il prend la parole c'est quand un ministre ou secrétaire parlementaire lui dit: «Vous devriez vous lever et poser cette question. Comme j'ai mes documents ici, vous pouvez poser cette question aujourd'hui.» Ce sont les seules fois qu'on le permet aux députés ministériels. Les